

**Association d'assurances du Barreau
canadien**
États financiers consolidés
Pour l'exercice terminé le 30 novembre 2018

Tables des matières

Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 3
États financiers consolidés	
Bilan consolidé	4
État consolidé des résultats et de l'évolution des soldes de fonds	5
État consolidé des flux de trésorerie	6
Notes complémentaires aux états financiers consolidés	7 - 16

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres de l'Association d'assurances du Barreau canadien

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de l'Association d'assurances du Barreau canadien, qui comprennent le bilan consolidé au 30 novembre 2018, et les états consolidés des résultats, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Association d'assurances du Barreau canadien au 30 novembre 2018, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Rapport de l'auditeur indépendant (suite)

Observations

Nous attirons l'attention sur la note 10 des états financiers consolidés, qui explique que certaines informations comparatives présentées pour l'exercice terminé le 30 novembre 2017 ont été retraitées. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

BDO Canada s.r.l. / S.E.N.C.R.L. / LLP

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés
Mississauga, Ontario
1er mai 2019

Association d'assurances du Barreau canadien Bilan consolidé

30 novembre

	2018			2017
	Fonds d'exploitatio n	Fonds de réserve	Total	(Retraité - Note 10) Total
Actif				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	312 685 \$	202 622 \$	515 307 \$	469 522 \$
Montants à recevoir des assureurs	350 388	1 331 168	1 681 556	702 800
Règlements à recevoir des assureurs cédants	-	898 863	898 863	1 422 919
Charges payées d'avance et dépôts	98 398	105 057	203 455	531 096
Titres négociables (Note 2)	-	108 375 861	108 375 861	108 638 733
Fonds détenus par des assureurs cédants	-	12 036 032	12 036 032	12 693 599
Immobilisations corporelles et actifs incorporels (Note 3)	568 732	-	568 732	426 959
	1 330 203 \$	122 949 603 \$	124 279 806 \$	124 885 628 \$
Passif et soldes de fonds				
Créditeurs et charges à payer	1 547 168 \$	116 544 \$	1 663 712 \$	2 371 083 \$
Interfonds à payer (à recevoir)	(2 507 599)	2 507 599	-	-
Réserves actuarielles (Note 4)	-	19 060 723	19 060 723	20 191 439
	(960 431)	21 684 866	20 724 435	22 562 522
Soldes de fonds	2 290 634	101 264 737	103 555 371	102 323 106
	1 330 203 \$	122 949 603 \$	124 279 806 \$	124 885 628 \$

Au nom du conseil d'administration :

_____ Administrateur

_____ Administrateur

Association d'assurances du Barreau canadien État consolidé des résultats et de l'évolution des soldes de fonds

Pour l'exercice terminé le 30 novembre

	2018			2017
	Fonds d'exploitation	Fonds de réserve	Total	Total (Retraité - Note 10)
Produits				
Primes nets acquises	- \$	41 629 893 \$	41 629 893 \$	41 222 909 \$
Résultats techniques	-	532 094	532 094	721 769
Frais d'administration	6 010 083	-	6 010 083	5 799 852
Revenus de placements (Note 8)	63 587	410 947	474 534	8 881 163
Autres	2 211	-	2 211	8 938
	6 075 881	42 572 934	48 648 815	56 634 631
Charges				
Sinistres réglés	-	29 826 569	29 826 569	29 043 063
Honoraires des assureurs cédants et autres charges	-	10 073 440	10 073 440	10 027 699
Charges d'exploitation	5 366 304	920 151	6 286 455	6 915 632
Frais de l'Association du Barreau canadien (Note 6)	914 785	-	914 785	860 993
Amortissement des immobilisations corporelles et actifs incorporels	315 301	-	315 301	301 500
	6 596 390	40 820 160	47 416 550	47 148 887
(Insuffisance) excédent des produits sur les charges de l'exercice	(520 509)	1 752 774	1 232 265	9 485 744
Transfert du fonds de réserve au fonds d'exploitation (Note 7)	900 000	(900 000)	-	-
Augmentation des soldes de fonds	379 491	852 774	1 232 265	9 485 744
Soldes de fonds, au début de l'exercice, tels que présentés précédemment	1 911 143	98 111 771	100 022 914	90 835 153
Retraitement affecté à l'exercice antérieur (Note 10)	-	2 300 192	2 300 192	2 002 209
Soldes de fonds, au début de l'exercice, tels que retraités	1 911 143	100 411 963	102 323 106	92 837 362
Soldes de fonds, à la fin de l'exercice	2 290 634 \$	101 264 737 \$	103 555 371 \$	102 323 106 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

Association d'assurances du Barreau canadien État consolidé des flux de trésorerie

Pour l'exercice terminé le 30 novembre	2018	2017
		(Retraité - Note 10)
Flux de trésorerie provenant des (utilisés par les)		
Activités d'exploitation		
Excédent des produits sur les charges	1 232 265 \$	9 485 744 \$
Ajustements nécessaires pour rapprocher l'excédent des produits sur les charges avec les entrées de fonds nettes liées aux activités d'exploitation		
Amortissement des immobilisations corporelles et des actifs incorporels	315 301	301 500
Distributions hors trésorerie provenant des fonds communs de placement	(923 139)	(927 494)
Gain réalisé à la cession de placements	(2 087 872)	(402 981)
Gain non réalisé (perte non réalisée) sur les placements	3 592 522	(6 625 983)
Radiation d'immobilisations corporelles	-	16 317
	2 129 077	1 847 103
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Montants à recevoir des assureurs	(978 756)	(360 499)
Règlements à recevoir des assureurs cédants	524 056	(958 306)
Charges payées d'avance et dépôts	327 641	(462 986)
Fonds détenus par des assureurs cédants	657 567	(649 600)
Créditeurs et charges à payer	(707 371)	53 878
Réserves actuarielles	(1 130 716)	(979 519)
	821 498	(1 509 929)
Activités d'investissement		
Acquisitions (dispositions) de titres négociables, net	(318 639)	1 611 649
Acquisition d'immobilisations corporelles et d'actifs incorporels	(457 074)	(231 809)
	(775 713)	1 379 840
Augmentation (diminution) de la trésorerie au cours de l'exercice	45 785	(130 089)
Trésorerie et équivalents de trésorerie, au début de l'exercice	469 522	599 611
Trésorerie et équivalents de trésorerie, à la fin de l'exercice	515 307 \$	469 522 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

Association d'assurances du Barreau canadien

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

30 novembre 2018

1. Principales méthodes comptables

Nature des activités

L'Association d'assurances du Barreau canadien (l'« Association ») est un organisme sans but lucratif qui organise la prestation d'assurances et de produits financiers pour les membres de la communauté juridique, leurs familles et leurs employés. Les produits sont planifiés et élaborés pour satisfaire les besoins de la communauté juridique et tiennent compte des caractéristiques spéciales de cette dernière, et ce, à un coût qui offre valeur et stabilité.

La filiale en propriété exclusive de l'Association, Chancery Reinsurance Limited (« Chancery »), a été constituée en vertu de la *Companies Act* de la Barbade le 23 juin 1992 et a obtenu une licence, le 2 juillet 1992, pour exercer des activités d'assurance exemptées à partir de la Barbade, conformément à l'*Exempt Insurance Act* de 1983. Chancery réassure des polices d'assurance-vie temporaire, d'assurance-invalidité et d'assurance frais professionnels.

Référentiel comptable

Ces états financiers consolidés ont été préparés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif. La préparation des états financiers consolidés conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction fasse des estimations et formule des hypothèses sur certains montants déclarés dans les états financiers consolidés et les notes complémentaires. Les estimations comptables critiques auxquelles l'Association est exposée comprennent l'estimation des réserves actuarielles découlant des réclamations faites en vertu des contrats de réassurance, les estimations de montants utilisés pour déterminer les fonds détenus par des assureurs cédants et l'évaluation de la perte de valeur liée aux titres négociables au coût comptabilisé. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Comptabilité par fonds

L'Association suit la méthode de comptabilité par fonds.

Le fonds d'exploitation rend compte de la prestation des programmes et des activités administratives de l'Association. Ce fonds fait état des ressources et des produits non affectés.

Le fonds de réserve rend compte des ressources pour stabiliser les primes des membres pour les divers produits d'assurance offerts. On y comptabilise les revenus de placement tirés des ressources du fonds de réserve.

Principes de consolidation

L'Association a choisi de comptabiliser sa filiale en propriété exclusive sur une base consolidée. Ces états financiers consolidés se composent des comptes de l'Association et de sa filiale en propriété exclusive, Chancery.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de l'encaisse et des dépôts à court terme dont les échéances sont de trois mois ou moins.

Association d'assurances du Barreau canadien

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

30 novembre 2018

1. Principales méthodes comptables (suite)

Immobilisations corporelles et actifs incorporels

Les immobilisations corporelles et les actifs incorporels sont comptabilisés au coût moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire à l'aide des taux annuels suivants :

Logiciel de traitements des données	- 33 %
Matériel de traitement des données	- 20 %
Améliorations locatives	- Sur la durée du bail
Mobilier et équipement	- 20 %

Instruments financiers

Les instruments financiers sont comptabilisés à la juste valeur lorsqu'ils sont acquis ou émis. Dans les périodes ultérieures, les instruments financiers sont comptabilisés au coût ou au coût après amortissement moins la dépréciation, exception faite des titres négociés activement qui sont comptabilisés à la juste valeur ou désignés par l'Association comme étant évalués à la juste valeur. Les actifs financiers font l'objet d'un test de dépréciation lorsque des changements de situation indiquent la possibilité d'une dépréciation. En ce qui concerne les instruments financiers évalués à la juste valeur, les coûts de transaction pour l'acquisition, la vente ou l'émission des actifs financiers sont passés en charges à chaque date de clôture du bilan et sont majorés à l'instrument financier pour ceux évalués au coût après amortissement.

Comptabilisation des produits

Les produits liés aux frais d'administration sont comptabilisés dans le mois au cours duquel les primes recouvrées sont remises aux sociétés d'assurances, lorsque tous les services associés aux frais ont été réalisés.

Le résultat positif et négatif peut être cumulé au titre des réserves de stabilisation dans les registres des sociétés d'assurances au nom de l'Association. Les bonifications ou les contributions à ou depuis ces réserves de stabilisation sont comptabilisées par l'Association en produits ou en charges au fonds de réserve lorsqu'elles sont déterminées.

Les revenus de placements sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les gains et pertes réalisés et non réalisés sur les actifs financiers sont inclus au résultat dans la période au cours de laquelle ils surviennent.

Les primes nettes gagnées sont incluses au résultat proportionnellement sur la durée du contrat.

Fonds détenus par des assureurs cédants

Ce solde rend compte de différents montants détenus par les compagnies d'assurance pour se protéger contre toute évolution défavorable des réclamations. Lorsque ces montants sont supérieurs aux limites déterminées en vertu de contrats, l'excédent est distribué à l'Association.

Association d'assurances du Barreau canadien

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

30 novembre 2018

1. Principales méthodes comptables (suite)

Réserves actuarielles

Chancery réassure des polices d'assurance-vie temporaire, d'assurance-invalidité, d'assurance frais professionnels et d'assurance maladies graves sur la base de contrats de coassurance modifiés. De ce fait, la société cédante comptabilise dans ses livres le passif découlant des obligations du contrat ainsi que l'actif garantissant ce passif. L'actuaire indépendant de Chancery évalue les hypothèses utilisées par l'actuaire de la société cédante, qui pourraient se fonder sur un plus grand nombre de têtes assurées que celui pertinent pour Chancery, et détermine si elles conviennent en fonction des activités sous-jacentes de Chancery. S'il y a lieu, Chancery comptabilisera une réserve pour porter le montant total des réserves à un niveau considéré comme approprié dans ses circonstances particulières.

Les provisions techniques sont calculées selon des méthodes et des hypothèses considérées comme étant appropriées compte tenu des circonstances de Chancery et des activités souscrites. Elles incluent une provision pour les sinistres subis mais non déclarés et correspondent au montant qui, selon l'actuaire indépendant de Chancery, est nécessaire pour couvrir les futures indemnités pouvant être versées en vertu des contrats réassurés par Chancery. Cette provision, bien que réputée suffisante pour couvrir le montant des sinistres subis, est susceptible d'être modifiée.

Contrats d'assurance et de réassurance

Dans le cours normal des activités, Chancery cherche à réduire les sinistres auxquels elle est exposée et qui pourraient engendrer des résultats techniques défavorables en réassurant certains niveaux de risque dans différents secteurs à risque. Les primes et réserves de réassurance liées aux activités de réassurance sont comptabilisées conformément aux méthodes comptables des polices émises à l'origine et aux modalités des contrats de réassurance. Les contrats de réassurance cédés ne déchargent pas Chancery de ses obligations envers chaque assureur cédant. Chancery demeure responsable envers tout assureur cédant pour la partie réassurée, et ce, dans la mesure où le réassureur ne respecte pas ses obligations prises en charge en vertu des contrats de réassurance.

Conversion de devises

Les actifs et les passifs monétaires en devises autres que le dollar canadien sont convertis selon le taux de change en vigueur à la date du bilan consolidé. Les produits et les charges sont convertis en dollars canadiens selon le taux de change en vigueur à la date à laquelle la transaction a eu lieu. Tous les gains et les pertes de change sont inclus dans le résultat d'exploitation de l'exercice.

Impôts sur les bénéfiques

L'Association a été constituée sans capital-actions en vertu des lois canadiennes à titre d'organisme sans but lucratif et est ainsi exonérée d'impôt en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

En vertu des dispositions de l'*Exempt Insurance Act* de 1983 de la Barbade, Chancery a un taux d'imposition de 0 % pour les 15 premières années de son exploitation. Par la suite, elle sera imposée au taux de 8 % sur la première tranche de 125 000 \$ US des bénéfiques imposables. Le 16 décembre 2000, le Commissioner of Inland Revenue a accordé à Chancery a prorogé de 30 ans l'application du taux de 0 % sur les bénéfiques imposables.

Association d'assurances du Barreau canadien Notes complémentaires aux états financiers consolidés

30 novembre 2018

2. Titres négociables

Les titres négociables se détaillent comme suit :

	2018	2017
<u>Titres comptabilisés à la juste valeur :</u>		
<i>Fonds communs de placement :</i>		
Titres à revenu fixe	12 714 924 \$	12 947 740 \$
Actions mondiales	23 688 901	25 506 390
Actions canadiennes	22 856 696	26 533 431
Fonds de placements hypothécaires commerciaux canadiens	4 456 385	4 364 494
<i>Obligations</i>		
Obligations d'État	26 887 079	24 502 551
Obligations de sociétés	12 899 026	10 865 766
<u>Titre comptabilisé au coût :</u>		
Fonds de placements immobiliers canadiens	4 427 868	3 527 674
Revenus de placements à recevoir	444 982	390 687
	108 375 861 \$	108 638 733 \$

Les actions mondiales et canadiennes comprennent des placements de l'ordre de 11 345 670 \$ et 10 396 340 \$ (2017 - 12 826 822 \$ et 13 838 169 \$) que l'Association a désignés comme étant évalués à la juste valeur. Le fonds de placements hypothécaires commerciaux canadiens a été désigné par l'Association comme étant évalué à la juste valeur.

Le terme à courir des titres du portefeuille obligataire à la juste valeur est établi comme suit :

	2018	2017
Moins de 1 an	308 714 \$	592 752 \$
De 1 an à 5 ans	17 187 086	14 699 099
Plus de 5 ans	22 290 305	20 076 466
	39 786 105 \$	35 368 317 \$

Les obligations produisent un intérêt à des taux d'intérêt nominaux qui oscillent entre 0,500 % et 8,500 % (2017 - 0,500 % et 10,250 %) par année. Les notations de crédit sur les obligations, selon la cote accordée par Moody's Investors Service, vont de « Aaa » à « Baa3 » (2017 - « Aaa » à « BBB »).

L'Association est assujettie aux risques de taux d'intérêt, de prix et de change en ce qui concerne ses placements (Note 9).

Association d'assurances du Barreau canadien Notes complémentaires aux états financiers consolidés

30 novembre 2018

3. Immobilisations corporelles et actifs incorporels

	2018		2017	
	Coût	Amortissement Cumulé	Coût	Amortissement cumulé
Logiciel de traitement de données	1 322 308 \$	1 139 592 \$	1 234 854 \$	891 785 \$
Matériel de traitement des données	163 786	135 857	148 915	127 060
Améliorations locatives	340 608	93 439	206 913	165 709
Mobilier et équipement	274 461	163 543	165 432	144 601
	2 101 163 \$	1 532 431 \$	1 756 114 \$	1 329 155 \$
Valeur comptable nette		568 732 \$		426 959 \$

4. Réserves actuarielles

Les provisions techniques sont calculées selon des méthodes et des hypothèses considérées comme étant appropriées compte tenu des circonstances de l'Association et des activités souscrites. Un jugement important est nécessaire pour déterminer les provisions techniques et pour choisir les hypothèses. Les hypothèses utilisées sont fondées sur l'expérience passée, les données internes actuelles, les indices du marché, les exigences des organismes de réglementation canadiens et d'autres informations publiées. Les hypothèses sont par la suite évaluées sur une base continue afin de s'assurer que les évaluations sont actuelles, réalistes et raisonnables.

Les obligations d'assurance-vie et d'assurance-invalidité sont évaluées en fonction des hypothèses actuelles, et une marge pour déviation négative est généralement incluse. Des hypothèses sont posées à l'égard des décès à venir, des recouvrements futurs, des rendements d'investissement et des frais d'administration. Les hypothèses sont modifiées pour tenir compte des estimations actuelles.

Les hypothèses clés auxquelles l'estimation des passifs est particulièrement sensible sont les suivantes :

Taux de mortalité et de morbidité (de récupération)

Les hypothèses sont basées sur des tableaux élaborés par chaque assureur cédant et les tableaux du secteur, selon le type de contrat rédigé, tiennent compte de l'expérience historique récente et sont ajustées lorsqu'il est approprié de prendre en compte les propres expériences de l'Association. Les hypothèses sont établies par âge, sexe, durée de l'invalidité et, aux fins des obligations d'assurance-invalidité, période d'attente. Aucune hypothèse n'a été faite pour les améliorations futures prévues.

Pour les passifs d'assurance-vie, une augmentation des taux de mortalité entraînerait une hausse du nombre de réclamations, ce qui augmenterait les dépenses et réduirait le résultat de l'Association.

Association d'assurances du Barreau canadien **Notes complémentaires aux états financiers consolidés**

30 novembre 2018

4. Réserves actuarielles (suite)

Pour les passifs d'assurance-invalidité, une diminution des taux de récupération prolongerait les durées des réclamations et entraînerait une hausse du nombre de paiements d'invalidité, ce qui augmenterait les dépenses et réduirait le résultat net de l'Association.

Charges

Les hypothèses relatives aux charges tiennent compte des provisions de réassurance à payer à tout assureur cédant et, aux fins des obligations d'assurance-invalidité, des frais de nature médicale, comptable et juridique prévus engagés par l'assureur cédant pour trancher à l'endroit de ces réclamations. Le niveau actuel des charges est considéré comme étant une charge appropriée, ajustée à l'inflation prévue des charges, le cas échéant.

Une augmentation du niveau des charges entraînerait une augmentation des dépenses, ce qui réduirait le résultat de l'Association.

Taux d'actualisation

Les passifs d'assurances liés aux sinistres déclarés sont déterminés selon la méthode canadienne axée sur le bilan (MCAB). Cette méthode tient compte des prestations prévues et des charges d'administration futures qui sont directement liées à un sinistre, des actifs à court terme soutenant ces provisions sinistres lors de l'évaluation, et de différents scénarios de taux d'intérêt futurs prescrits. Les taux d'intérêt utilisés sont fondés sur un examen des taux actuellement portés au crédit des fonds détenus par des assureurs cédants et des taux prévus sur les bons du Trésor et les obligations d'État.

L'analyse ci-dessous a été effectuée pour une gamme de mouvements dans les hypothèses clés considérées comme raisonnables par rapport à toutes les autres hypothèses constantes, ce qui indique l'incidence sur les passifs actuariels nets. La corrélation des hypothèses aura une incidence significative sur la détermination du total des provisions pour sinistres, mais pour indiquer l'incidence découlant des changements d'hypothèses, les hypothèses devaient être changées individuellement. Il faut souligner que les mouvements de ces hypothèses ne sont pas linéaires.

Association d'assurances du Barreau canadien

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

30 novembre 2018

4. Réserves actuarielles (suite)

Au 30 novembre 2018

	Variation des hypothèses	Incidence sur les passifs nets (en milliers de dollars)	Incidence sur les passifs (%)
Assurance-vie :			
Mortalité	+10 %	1 235 \$	5,1 %
Récupération	-10 %	5 \$	0,0 %
Déchéance	-10 %	56 \$	0,2 %
Charges	+10 %	103 \$	0,4 %
Taux d'actualisation	+1 %	(1 144) \$	(4,7 %)
Assurance-invalidité:			
Récupération	-10 %	3 257 \$	4,3 %
Charges	+10 %	308 \$	0,4 %
Taux d'actualisation	+1 %	(989) \$	(1,3 %)

Au 30 novembre 2017

	Variation des hypothèses	Incidence sur les passifs nets (en milliers de dollars)	Incidence sur les passifs (%)
Assurance-vie :			
Mortalité	+10 %	1 189 \$	5,0 %
Récupération	-10 %	6 \$	0,0 %
Déchéance	-10 %	56 \$	0,2 %
Charges	+10 %	106 \$	0,4 %
Taux d'actualisation	+1 %	(1 211) \$	(5,1 %)
Assurance-invalidité :			
Récupération	-10 %	3 366 \$	4,3 %
Charges	+10 %	318 \$	0,4 %
Taux d'actualisation	+1 %	(1 108) \$	(1,4 %)

Association d'assurances du Barreau canadien

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

30 novembre 2018

5. Éventualités

Dans le cours normal de ses activités, l'Association est de temps à autre nommée à titre de défenderesse dans différentes poursuites judiciaires. Comme celles-ci relèvent principalement de la responsabilité de l'assureur, l'Association ne prévoit pas d'obligations importantes découlant de ces réclamations.

6. Engagements

a) L'Association a contracté des obligations en vertu de contrats de location-exploitation pour des installations et du matériel. Les paiements minimums annuels futurs s'établissent approximativement comme suit :

2019	213 800 \$
2020	283 527
2021	285 393
2022	280 982
2023	279 977
Par la suite	<u>1 302 419</u>
	<u>2 646 098 \$</u>

b) L'Association a conclu avec l'Association du Barreau canadien (l'« ABC ») un contrat à durée indéterminée en vertu duquel elle versera à l'ABC des frais d'utilisation calculés à 1 % du total des primes traitées.

Association d'assurances du Barreau canadien

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

30 novembre 2018

7. Soldes des Fonds

Au 30 novembre 2018, un investissement en immobilisations corporelles et en actifs incorporels de 568 732 \$ (2017 - 426 959 \$) est inclus dans les soldes des fonds.

La variation des investissements en immobilisations corporelles est calculée comme suit :

	2018	2017
Solde , au début de l'exercice	426 959 \$	512 967 \$
Acquisitions d'immobilisations corporelles et d'actifs incorporels	457 074	231 809
Amortissement des immobilisations corporelles et actifs incorporels	(315 301)	(301 500)
Radiation d'immobilisation corporelles	-	(16 317)
Solde , à la fin de l'exercice	568 732 \$	426 959 \$

L'Association a établi un fonds de réserve aux fins suivantes :

i) L'Association a accumulé des réserves dans le but de stabiliser les primes de ses membres pour les divers produits d'assurance qu'elle offre.

ii) Les charges liées aux sinistres réels futurs et aux liquidations de sinistres peuvent ne pas se produire comme prévu et pourraient différer grandement des prévisions. De plus, les prévisions ne comprennent pas de provision pour l'émergence exceptionnelle future de catégories ou de sinistres ni pour l'élargissement postcontractuel de la garantie. Pour cette raison, les administrateurs et l'actuaire de l'Association croient qu'il est prudent d'établir une réserve de stabilisation pour prévenir les incidences d'écarts défavorables sur la sinistralité. Selon les modalités des contrats de réassurance de l'Association, ce solde a été retenu par l'assureur cédant en question. La réserve de stabilisation est comptabilisée en tant qu'élément du solde du fonds de réserve.

Sous réserve de l'approbation du conseil d'administration, une partie du fonds de réserve pourrait être transférée au fonds d'exploitation afin de couvrir des dépenses.

Au cours de l'exercice, le conseil d'administration a approuvé le transfert d'un montant de 900 000 \$ (2017 - \$1 450 000) du fonds de réserve au fonds d'exploitation de l'Association.

8. Revenus de placements

	2018	2017
Gain non réalisé (perte non réalisée) sur les titres négociables	(3 592 522) \$	6 625 983 \$
Gain réalisé à la vente de titres négociables	2 087 872	402 981
Distributions provenant des fonds communs de placement	923 139	927 494
Intérêts	1 056 045	924 705
	474 534 \$	8 881 163 \$

Association d'assurances du Barreau canadien **Notes complémentaires aux états financiers consolidés**

30 novembre 2018

9. Gestion des risques financiers et d'assurances

Risque d'assurance

Le risque en vertu d'un contrat d'assurance est la possibilité que l'événement assuré se produise et l'incertitude du montant découlant du sinistre à l'origine de la réclamation. En raison de la nature même d'un contrat d'assurance, ce risque est aléatoire et, donc, imprévisible. L'exposition de l'Association à ce risque d'assurance est présentée à la Note 4 de ces états financiers consolidés.

Risque financier

Dans le cours de ses activités, l'Association s'engage dans l'achat et la vente de titres de valeurs mobilières et est assujettie à un risque de marché important qui découle des fluctuations de la valeur de marché de ces titres. Le risque de marché comprend les risques de taux d'intérêt, de change et de prix et s'entend du risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctue en raison d'importantes variations des prix du marché.

L'Association est exposée au risque financier par l'entremise de ses actifs et passifs financiers. En particulier, le principal risque financier est que les produits provenant de ses actifs financiers ne suffiront pas à financer les obligations découlant des contrats d'assurance. Les composantes les plus importantes de ce risque financier sont décrites ci-dessous.

Risque de taux d'intérêt

Les différences entre les taux lors de la réévaluation contractuelle aux dates d'échéance et les fluctuations des taux d'intérêt pourraient exposer l'Association à un risque de taux d'intérêt. Le risque d'intérêt est le risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctue en raison de changements importants des taux d'intérêt du marché. L'Association est assujettie au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses obligations, comme il est mentionné à la Note 2 de ces états financiers consolidés. L'Association surveille la sensibilité des fluctuations des taux d'intérêt en analysant les rendements des placements sur une base régulière et en discutant des tendances du marché avec les gestionnaires en placement.

Risque de change

Le risque de change est le risque que la valeur d'un actif ou passif financier fluctue en raison des variations des taux de change. L'Association est principalement exposée au risque de change par le biais de ses placements en devises étrangères. L'Association cherche à atténuer le risque de change, lorsque c'est possible, en faisant correspondre les actifs exprimés en dollars américains aux passifs.

L'exposition nette de l'Association aux soldes de devises, exprimée en dollars canadiens, aux 30 novembre 2018 et 2017 était de 21 742 010 \$ et 26 664 998 \$, respectivement. Ce montant est principalement lié à des placements en actions exprimés en dollars américains.

Risque de prix

Les montants de juste valeur sont une estimation de la contrepartie dont conviendraient actuellement des parties consentantes et compétentes agissant en toute liberté. Cela est mieux démontré lorsqu'un prix coté sur le marché existe. Les placements déclarés de l'Association évalués à la juste valeur sont négociés sur des bourses reconnues, et la valeur de marché de ces placements présentée en Note 2 représente également la juste valeur.

Il n'y a eu aucun changement important par rapport à l'exercice précédent en ce qui a trait à l'exposition aux risques ou en ce qui concerne les politiques, procédures et méthodes d'évaluation des risques.

Association d'assurances du Barreau canadien

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

30 novembre 2018

10. Retraitement affecté à l'exercice antérieur

Au cours de l'exercice, la direction a déterminé qu'il convenait d'effectuer un redressement à l'égard des fonds détenus par des assureurs cédants, des soldes des fonds et de l'excédent des produits sur les charges présentés dans les états financiers pour l'exercice précédent. Les fonds détenus par des assureurs cédants ne tenaient pas compte des montants détenus par une compagnie d'assurance liés à un contrat déjà résilié. L'ajustement à titre rétroactif suivant vient corriger cette erreur :

	<u>2017</u>
Fonds en dépôt auprès des assureurs, tel que présenté précédemment	10 393 407 \$
Augmentation des fonds en dépôt auprès des assureurs	<u>2 300 192</u>
Fonds en dépôt auprès des assureurs, tel que retraité	<u>12 693 599 \$</u>
Excédent des produits sur les charges pour l'exercice, tel que présenté précédemment	9 187 761 \$
Augmentation des résultats techniques	<u>297 983</u>
Excédent des produits sur les charges pour l'exercice, tel que retraité	<u>9 485 744 \$</u>
Solde du fonds, au début de l'exercice, tel que présenté précédemment	90 835 153 \$
Augmentation des résultats techniques avant 2017	<u>2 002 209</u>
Solde du fonds, au début de l'exercice, tel que retraité	<u>92 837 362 \$</u>

11. Chiffres comparatifs

Certains chiffres comparatifs présentés dans les états financiers consolidés ont été reclassés pour se conformer à la présentation de l'exercice courant.